

**PAGES**

**MANQUANTES**

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE MONTREAL

---

---

10<sup>ME</sup> ANNÉE. SAMEDI, 3 DECEMBRE 1892. VOL. XX, No 23

---

---

### SOMMAIRE :

I Deuxième dimanche de l'Avent. — II L'Immaculée Conception : Définition du dogme. — III Au clergé. — IV Les écoles du soir à Montréal. — V Son nom. — VI Le cardinal Lavigerie. — VII Les Ursulines de Québec. — VIII Chronique. — IX Aux prières.

---

### DEUXIEME DIMANCHE DE L'AVENT

---

« Les pauvres sont évangélisés. »

I. Cette parole glorifie la pauvreté. C'est là une des merveilles qui, selon le prophète Isaïe, devaient caractériser la prédication de l'Évangile. « Les pauvres, disait le prophète, se réjouiront dans le saint d'Israël. » En effet, ce n'est point aux heureux du monde que Jésus-Christ apporte les biens du ciel. Ceux qui cherchent leurs jouissances sur la terre ne sauraient goûter les dons de Dieu. Riches de leur propre suffisance, ils n'aspirent à rien de plus ; et contents d'eux-mêmes, ils ne sentent pas le besoin d'être guéris, ni éclairés, ni redressés. C'est pourquoi les grâces de l'Évangile sont offertes de préférence aux pauvres, c'est-à-dire à ceux qui connaissent leur dénuement ; car ceux-là éprouvent le besoin d'un secours ; et, pénétrés du sentiment de leur misère, ils s'adressent au Sauveur qui se plaît à les consoler, à les rassasier, à les enrichir.

Si donc nous nous croyons riches de notre propre fonds, dépouillons-nous de cette présomption et devenons pauvres, afin d'obtenir une part à l'héritage des enfants de Dieu.

II. La pauvreté évangélique exige sans doute que nous détachions notre cœur des biens de la terre ; mais elle implique une vertu plus haute. Ce serait peu de dédaigner les fortunes terrestres, si nous ne renoncions à la valeur que nous attachons à nos propres pensées, à nos propres jugements, aux richesses de notre propre esprit. Les vrais disciples, après avoir tout quitté, doivent encore se quitter eux-mêmes ; et en donnant tout à Dieu, ils retrouvent en Dieu le centuple.

A ce point de vue, la pauvreté est la condition de la perfection évangélique ; elle est le piédestal de la vraie grandeur et le gage de la félicité future.

## L'IMMACULEE CONCEPTION

### Définition du dogme.

En présence de cinquante-quatre Cardinaux, de quarante-deux Archevêques et de quatre-vingt-douze Évêques, sous les regards d'un peuple immense qui remplissait le plus vaste temple de l'univers, et avait joint sa voix pour imp'orer la présence de l'Esprit de vérité, le Vicaire du Christ venait de prononcer l'oracle attendu depuis des siècles ; le divin sacrifice avait été offert par lui sur la Confession de saint Pierre ; la main du Pontife avait orné d'un splendide diadème l'image de la Reine immaculée ; porté sur son trône aérien et le front ceint de la triple couronne, il était arrivé près du portique de la basilique. Là, prosternés à ses pieds, les deux représentants du Patriarche Séraphique arrêtaient sa marche triomphale. L'un présentait une branche de lis en argent : c'était le Général des Frères-Mineurs de l'Observance ; une tige de rosier chargée de ses fleurs de même métal brillait aux mains du second : c'était le Général des Frères-Mineurs Conventuels. Lis et roses, fleurs de Marie, pureté et amour symbolisés dans cette offrande qui rehaussait la blancheur de l'argent, pour rappeler le doux éclat de l'astre sur lequel se réfléchit la lumière du soleil : car Marie « est belle comme la lune », nous dit le divin Cantique (vi. 9). Le Pontife ému daigna accepter le don de la famille Franciscaine, de qui l'on pouvait dire en ce jour, comme de l'étendard de l'héroïne française, « qu'ayant été à la lutte,

il était juste qu'elle fût aussi au triomphe. » Et ainsi se terminèrent les pompes si imposantes de cette grande matinée du huit décembre 1854.

O Marie ! que votre douce lumière réjouit délicieusement nos yeux fatigués ! De génération en génération, les hommes se succédaient sur la terre ; ils regardaient le ciel avec inquiétude, espérant à chaque instant voir poindre à l'horizon l'astre qui devait les arracher à l'horreur des ténèbres ; mais la mort avait fermé leurs yeux, avant qu'ils eussent pu seulement entrevoir l'objet de leurs désirs. Il nous était réservé de voir votre lever radieux, ô brillante Etoile du matin ! vous dont les rayons bénis se réfléchissent sur les ondes de la mer, et lui apportent le calme après une nuit d'orages ! Oh ! préparez nos yeux à contempler l'éclat vainqueur du divin Soleil qui marche à votre suite. Préparez nos cœurs ; car c'est à nos cœurs qu'il veut se révéler. Mais, pour mériter de le voir, il est nécessaire que nos cœurs soient purs ; purifiez-les, ô vous, l'Immaculée, la très-pure ! Entre toutes les fêtes que l'Église a consacrées à votre honneur, la divine Sagesse a voulu que celle de votre Conception sans tache se célébrât dans ces jours de l'Avent, afin que les enfants de l'Église, songeant avec quelle divine jalousie le Seigneur a pris soin d'éloigner de vous tout contact du péché, par honneur pour celui dont vous deviez être la Mère, ils se préparassent eux-mêmes à le recevoir par le renoncement absolu à tout ce qui est péché et affection au péché. Aidez-nous, ô Marie ! à opérer ce grand changement. Détruisez en nous, par votre Conception Immaculée, les racines de la cupidité, éteignez les flammes de la volupté, abaissez les hauteurs de la superbe. Souvenez-vous que Dieu ne vous a choisie pour son habitation, qu'afin de venir ensuite faire sa demeure en chacun de nous.

O Marie ! Arche d'alliance, formée d'un bois incorruptible, revêtue de l'or le plus pur, aidez-nous à correspondre aux desseins ineffables du Dieu qui, après s'être glorifié dans votre pureté incomparable, veut maintenant se glorifier dans notre indignité, et ne nous a arrachés au démon que pour faire de nous son temple et sa demeure la plus chère. Venez à notre aide, ô vous qui, par la miséricorde de votre Fils, n'avez jamais connu le péché ! et recevez en ce jour nos hommages. Car vous êtes l'Arche du Salut qui surnage seule sur les eaux du déluge universel ; la blanche Toison rafraîchie par la rosée du ciel, pendant que la terre entière

demeure dans la sécheresse ; la Flamme que les grandes eaux n'ont pu éteindre ; le Lis qui fleurit entre les épines ; le Jardin fermé au serpent infernal ; la Fontaine scellée, dont la limpidité ne fut jamais troublée ; la Maison du Seigneur, sur laquelle ses yeux sont ouverts sans cesse, et dans laquelle rien de souillé ne doit jamais entrer ; la Cité mystique dont on raconte tant de merveilles. (Ps. LXXXVI). Nous nous plaisons à redire vos titres d'honneur, ô Marie ! car nous vous aimons ; et la gloire de la Mère est celle des enfants. Continuez de bénir et de protéger ceux qui honorent votre auguste privilège, vous qui êtes conçue en ce jour ; et bientôt naissez, concevez l'Emmanuel, enfant z-le et montrez-le à notre amour.

---

## AU OLERGE

---

*Supplementum Missalis (Breviarii), ad usum Provinciarum Queb.,  
Marianopolitan., et Ottavien., in Regione Canadensi.*

Tel est le titre de deux suppléments, l'un pour le Missel, l'autre pour le Bréviaire, à l'usage des trois provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, que la S. Congrégation des Rites a revêtus de son approbation le 28 avril 1890, et qui ont été imprimés par Frédéric Pustet, avec une attestation officielle de conformité avec le texte authentique : *Omnia concordant cum originalibus, 13 junii 1892.*

Ces suppléments vont devenir obligatoires à partir du 1er janvier prochain ; et les *Ordos* ont été rédigés selon le nouveau calendrier.

D'après le titre même, on ne doit pas s'attendre à y trouver les fêtes récemment inscrites au calendrier de l'Eglise universelle, par exemple, celles de saint Jean Damascène, de saint Silvestre, mais uniquement celles qui sont propres à nos provinces.

Du reste, les suppléments nouveaux ne contiennent à peu de chose près, que les messes et les offices qui avaient été imprimés sur des feuilles détachées et dispersées, à mesure que les fêtes nous étaient accordées par le Siège Apostolique.

On y a inséré, à l'usage de chaque diocèse, l'office, la messe et l'octave du Titulaire de sa cathédrale, et de sa fête patronale.

Enfin, dans un calendrier complet, les fêtes propres à nos provinces

et à nos diocèses sont indiquées à leurs jours respectifs ; et le signe \* les distinguent des fêtes communes à toute l'Église.

Certaines modifications ont été faites par l'autorité compétente, comme on pourra le reconnaître, en comparant les textes actuels avec les anciens ; voici l'indication des plus importantes :

1<sup>o</sup> Les fêtes de N. D. de Lourdes (12 février) et du B. J. B. de la Salle (13 mai) ont été accordées aux trois provinces.

2<sup>o</sup> Celles de N. D. du Bon Conseil (27 avril) et de N. D. de Grâce (1er juin), déjà célébrées dans le diocèse de Montréal, le seront désormais dans les autres diocèses. Il est à remarquer (*a*) qu'un office entièrement propre et une messe nouvelle, dont l'oraison commence par les mots : *Deus qui genitricem*, ont été approuvés pour la fête de N. D. du Bon Conseil (S. R. C., 18 décembre 1884), de manière qu'il n'est plus permis de se servir des anciens ; (*b*) que tout l'office de N. D. de Grâce doit se prendre au commun de la sainte Vierge, à l'exception des leçons du II et du III nocturne, du 8e répons, et de l'oraison dans laquelle il faut dire : *gratiæ matrem appellamus*.

3<sup>o</sup> Quelques fixations ont été changées, afin que d'abord les fêtes du calendrier général conservent leur jour, et qu'ensuite les fêtes propres soient rapprochées autant que possible du jour où elles sont inscrites au martyrologe.

4<sup>o</sup> Les nouveaux offices et les nouvelles messes en l'honneur de saint Pierre Claver (9 septembre) et de saint Léonard (27 novembre) sont obligatoires.

5<sup>o</sup> L'office et la messe de saint Thuribe se prennent au commun d'un confesseur pontife, à l'exception de l'oraison, et des leçons du II nocturne ; la 6e leçon a subi quelques changements.

6<sup>o</sup> Au 9 juillet, le nom de saint Zénon et de ses compagnons, martyrs, a été inséré dans l'oraison, et les leçons du III nocturne ont été modifiées.

7<sup>o</sup> Enfin, quelques corrections ont été faites dans les leçons 5e, 7e et 8e de l'Octave de sainte Anne (2 août).

## AVIS

Ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour l'année courante et les années passées, sont respectueusement priés de le faire au plus tôt.

## LES ECOLES DU SOIR

### A Montréal.

---

Les Ecoles du soir sont ouvertes depuis la semaine dernière. Elles ont été recommandées par le clergé qui, du haut de la chaire, en a prévenu les fidèles, et les a invités à s'y rendre ; Monseigneur l'archevêque lui-même, dès le début, s'en est fait le zélé promoteur. Enfin elles ont été réclamées par les classes ouvrières. Le gouvernement en a confié la direction aux commissaires des écoles, montrant par là qu'il entendait que l'expérience fût faite sérieusement. Leur succès dépend donc uniquement des élèves, c'est-à-dire de ceux qui vont les fréquenter.

Aussi croyons-nous devoir insister sur un point, selon nous, capital : l'assiduité de la part des élèves.

Tout est là, en effet. Que signifie l'inscription, si cette formalité remplie, on ne suit pas les cours, ou ce qui revient au même, si on les suit irrégulièrement ? Or, l'assiduité entraîne l'assistance quotidienne de l'élève. Il n'y a pas deux modes d'enseignement, qu'il s'agisse des enfants des écoles primaires ou de ceux qui suivent les écoles du soir. Pour que l'enseignement produise tous ses fruits, il faut, pour les uns comme pour les autres, la présence continue aux leçons.

Ces leçons s'enchaînent naturellement et l'élève qui manquera par semaine un ou deux cours — cas malheureusement trop fréquent — ne pourra jamais acquérir que des notions incomplètes et bientôt oubliées. L'enseignement intermittent est nul au point de vue des résultats, car il ne permet pas à l'élève de suivre la progression des démonstrations, la liaison des idées et la logique des raisonnements.

Mais comment obtenir des élèves des écoles du soir l'assiduité nécessaire ?

En faisant appel à leur volonté bien arrêtée, qui s'étant proposé un but ne doit pas se laisser distraire de la voie tracée pour y parvenir ; en faisant appel à leur intérêt qui, même pour un grand nombre, réclame un complément d'instruction.

Donc, énergie dans la bonne résolution d'être assidue, voilà ce que nous demandons à notre jeunesse ouvrière, et elle entendra notre appel, nous en avons la conviction.

Il lui suffira de se rendre compte de l'utilité de ces cours du soir pour vaincre l'indolence, et pour résister aux séductions du plaisir.

Nous nous adressons aussi au père de famille en lui demandant d'user de son autorité pour que ses enfants suivent les cours de ces écoles et profitent de l'excellente occasion qui leur est offerte d'achever une instruction trop souvent incomplète : et non seulement il devra insister auprès d'eux pour qu'ils se fassent inscrire, mais surtout pour qu'ils se rendent aux leçons régulièrement et assidûment. C'est son devoir, et en le négligeant, il assume une grande responsabilité. Plus tard, lorsque l'âge de l'étude sera passé, ces jeunes gens, devenus des hommes faits, pourront reprocher à leurs parents la faiblesse dont ils se sont rendus coupables en ne les forçant pas à travailler, alors qu'ils étaient capables de le faire. Les regrets des uns et des autres seront, hélas, inutiles et superflus.

Aussi ne saurions-nous trop répéter aux jeunes gens : Étudiez, ne laissez pas échapper le moment opportun d'apprendre. Il n'est pas de meilleur capital qu'une bonne instruction. Les écoles du soir vous permettent d'augmenter le bagage parfois bien léger de vos connaissances, profitez-en. L'heure arrivera trop tôt où vous ne pourrez plus bénéficier des précieux avantages que vous avez sous la main.

Il importe de signaler que du résultat de l'expérience, tentée pour la troisième fois cette année, dépend l'avenir de cette excellente mesure. On pourra, grâce à un relevé statistique très bien établi, savoir exactement si ces écoles — en principe, parfaites — sont pour notre population de Montréal, nécessaires et profitables, ou si les sacrifices que s'imposent les contribuables sont inutiles.

Les écoles du soir à Montréal ont ouvert leurs cours le 21 novembre dernier. Au 29 novembre elles comptaient 855 inscrits et 640 présents, soit environ 70½ pour cent du nombre des inscriptions. Ces chiffres sont peu élevés certainement, quoique la proportion de l'assistance moyenne soit assez satisfaisante. Cependant il ne faut pas oublier que nous sommes au début, c'est-à-dire à l'époque de la première ferveur. Nous souhaitons vivement que cette ferveur continue, et nous désirons également que les inscriptions soient de jour en jour plus nombreuses.



## SON NOM

---

Nous lisons dans un journal de Paris le récit suivant :

« C'est à Gap ; un frère des Ecoles Chrétiennes, entouré de ses supérieurs, est amené à la barre des assises, le huis clos est prononcé, et l'acte d'accusation déroule des faits énormes, absolument invraisemblables, contre le religieux.

Celui-ci nie avec un grand accent de sincérité ; puis viennent les témoins à charge, et voici que ces témoins sont presque tous en faveur de l'accusé, les témoins à décharge achèvent de le laver.

On lève le huis clos.

Mais sur quoi donc reposait l'accusation ?

Un rédacteur, ordinairement avide de ces sortes de procès, aurait pu le dire, mais aujourd'hui, le rédacteur en chef des *Alpes républicaines* manque à son poste, au banc de la presse. Aurait-il craint, demande *La Croix des Hautes-Alpes*, qu'on s'occupât trop de lui ?

\* \* \*

Le procès est grave, il s'agit de l'honneur et de la liberté d'un jeune homme, de la considération de toute une famille, de la dignité d'une école, de la réputation d'un Institut, d'un scandale épouvantable qui doit souiller les imaginations de l'enfance.

Sur quoi donc, encore une fois, reposait l'accusation ?

Le commissaire d'Embrun qui a instruit l'affaire, car il s'agit de l'affaire de l'école d'Embrun qui a fait grand bruit, ce commissaire déclare que, pour rendre si claire une accusation terrible, il n'a recueilli que les dépositions confuses d'enfants, mais qu'il n'a pas voulu tenir compte en son information des dépositions qui déchargeaient, parce qu'elles étaient sans importance, et puis, ajoute notre Supplément, il avoue « qu'il chargeait un gamin des rues de continuer son enquête moyennant deux sous — pas cher ! — et enfin, c'est le bouquet, il vient audacieusement dire qu'il s'est engagé par serment à ne pas faire connaître la personne qui a dénoncé ces prétendus crimes. »

\* \* \*

« Ah ! s'écrie l'éloquent défenseur, M. Jacquier, cité par *La Croix des Hautes-Alpes*, M. le commissaire de police a, tout à l'heure, oublié ce serment qu'il venait de prêter à la barre de la

Cour d'assises : il avait juré de dire la vérité, il l'a dite, rien que la vérité, je veux le croire ; toute la vérité, il ne l'a pas fait ! Il ne l'a pas fait, car il a refusé de faire connaître le dénonciateur ! Il parle d'un serment prêté, je ne connais pas ce genre de serment, mais je connais celui que l'on prête devant la Cour d'assises, qui est de dire toute la vérité. Quand au dénonciateur — s'il existe — ce fonctionnaire mystérieux et masqué, je n'en dirai qu'un mot : nous préserve la Providence de fonctionnaires pareils. »

A ces mots, dits d'une voix vibrante, une salve d'applaudissement éclate, la salle est littéralement enlevée. M. le président, qui n'a cessé de diriger ces débats avec la plus parfaite impartialité, arrête aussitôt cette manifestation.

\* \* \*

M. Jacquier continue, l'accusation s'écroule de plus en plus : « Il n'y a plus que des décombres, » disait-il au début ; mais à mesure qu'il parle, il n'y a même plus de poussière, il n'y a plus rien, et l'éminent avocat termine alors, superbe : « Oui, Messieurs, l'Institut des Frères, dérogeant, pour la première fois peut-être, à une règle fort sage, l'Institut qui sait couper le membre gangrené, l'Institut a voulu que le Fr. Thiébaud comparût devant vous avec sa robe de religieux ; trois Frères directeurs ont été spécialement délégués pour l'assister à cette audience, et nous-mêmes, mon ami M. Lemaitre et moi, nous avons été chargés de le défendre devant vous. Si l'Institut a fait cela, c'est qu'il était convaincu, après un minutieux examen, de l'innocence complète, entière, absolue du Frère ; cette conviction, vous l'avez aussi, Messieurs les jurés, c'est pourquoi vous l'acquitterez, j'en suis certain, et je me sens rassuré en pensant que si la robe de mon client ne doit pas être un rempart, elle ne sera pas non plus une cible ; car je sais que je m'adresse à des jurés probes et libres ! Vous l'acquitterez donc pour lui, pour sa famille, pour son Institut, et le repos sera meilleur pour lui et pour vous, car vous aurez la conscience tranquille, ayant fait votre devoir ! »

Le commissaire d'Embrun s'était évadé de la salle avant la plaidoierie.

Le jury a rendu, comme on s'y attendait, un verdict négatif sur tous les points et le Fr. Thiébaud a été acquitté.

\* \* \*

Mais l'avocat, M. Lemaître, au nom de l'acquitté et de l'art. 358 du Code d'instruction criminelle, demande que M. le procureur fasse connaître le nom du dénonciateur.

« Vous m'avez acquitté, c'est bien et je m'y attendais, dit l'accusé par ces conclusions, mais cela ne me suffit pas ; je veux savoir qui m'a dénoncé calomnieusement pour le châtier, s'il y a lieu. »

Cette demande produit un grand effet dans le public qui l'approuve unanimement.

Après une brève discussion entre l'accusation et la défense, la Cour rend un arrêt, donnant acte à M. Lemaître de sa demande, de la réponse de M. le Procureur qui déclare ne pas connaître le dénonciateur, et en même temps des termes de la déposition du commissaire de police dans la partie relative à ce dénonciateur.

\* \* \*

Cet accusateur caché voulait, comme tant d'autres en ces derniers temps, porter un coup qu'il supposait mortel aux écoles d'Embrun et de Briançon ; doit-il comme les autres échapper, et l'honorable famille Jouve ne pourra-t-elle obtenir pour son fils, le Fr. Thiébaud, des réparations que les Instituts religieux n'obtiennent guère ?

---

## LE CARDINAL LAVIGERIE

---

On vient d'apprendre la mort du cardinal Lavigerie archevêque du diocèse de Carthage et d'Alger. Il s'est éteint samedi, succombant à une crise de la cruelle maladie qui depuis plusieurs années l'avait mis souvent en danger. Cette mort laisse un grand vide et cause un deuil immense à l'Eglise d'Afrique, à l'épiscopat français, nous pouvons ajouter à la chrétienté toute entière.

C'est que Monseigneur Lavigerie était une grande personnalité.

Né en 1825 à Besançon, professeur de théologie à Paris, puis auditeur de Rote à Rome, il était appelé en 1863 au siège épiscopal de Nancy. Peu de temps après, le Souverain Pontife lui confiait le diocèse d'Alger. Nul ne convenait mieux que Mgr Lavigerie pour un tel poste, où il apportait l'esprit du véritable missionnaire et le zèle apostolique le plus ardent.

Il se dévoua à relever l'Eglise d'Afrique, réédifia à Carthage une splendide basilique qu'il consacrait récemment au milieu d'un grand concours de notabilités religieuses et politiques, venues de France, pour saluer le successeur de saint Augustin.

Et pendant qu'il reliait ainsi la chaîne des traditions catholiques, il continuait son œuvre de charité, fondait de divers côtés des asiles pour les orphelins arabes, appelait les PP. trappistes pour défricher les terres incultes de son diocèse, rétablissait la croix à Hippone, faisait sortir Carthage de ses ruines, apportant à tout une activité et une intelligence supérieures.

Mais sur la terre d'Afrique existe une plaie, la plus douloureuse pour une âme chrétienne : l'esclavage. Le cardinal Lavignerie, s'attacha à la combattre. Il créa les Pères Blancs, ces missionnaires dont le costume se rapproche de celui des chefs arabes ; en même temps, il instituait avec quelques chrétiens zélés les Frères du Désert, chevaliers d'un nouveau genre, défenseurs des missions catholiques, prêts à appuyer les armes à la main les justes réclamations du faible et de l'opprimé.

Déjà les Pères Blancs ont pénétré dans le centre de l'Afrique, au milieu de ces populations décimées par la traite, ignorantes, féroces le plus souvent, et presque toujours misérables. Ils sont aidés par les Frères du Désert et l'on connaît les exploits du capitaine Joubert.

Voilà des œuvres qui ne laisseront pas périr le nom du cardinal Lavignerie.

A un autre point de vue, son action en France a été particulièrement frappante pendant ses dernières années. Désigné par le Souverain Pontife pour inaugurer une ère nouvelle dans les rapports entre le Saint Siège et les hommes du gouvernement français, il l'a fait avec une rare abnégation et le toast qu'il prononça à Alger, il y a plus d'un an, est resté célèbre : car il est une date.

Sa conduite fut l'objet d'attaques passionnées, mais le Souverain Pontife en a fait justice dans cette admirable lettre aux cardinaux français que nous avons publiée ici en son temps. Puisse le grand exemple de tolérance donnée par le cardinal Lavignerie, à l'instigation de son chef spirituel, porter ses fruits et inspirer aux gouvernants en France le respect de la liberté de conscience et un plus juste souci des droits sacrés de la morale et de la Religion !

Mgr l'archevêque de Montréal perd en l'illustre cardinal un de ses confrères au séminaire d'Issy et un ami de cœur.

## LES URSULINES DE QUÉBEC

Les Ursulines de Québec ont célébré, la semaine dernière le 250ème anniversaire de leur fondation. A cette occasion nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les renseignements suivants, publiés par la *Semaine Religieuse* de Québec.

« Le Couvent des Ursulines de Québec a été fondé, en 1639, par Madame de la Peltrie.

Les propriétés que possèdent les Dames religieuses Ursulines, sont les suivantes :

1<sup>o</sup> Dans la ville : leur monastère, leur jardin, 17 maisons, 4 bureaux et un certain nombre de lots. Les maisons donnent 6,000 piastres de revenu annuel, et les lots rapportent 3,962 piastres. Mais il ne faut pas perdre de vue que la construction de ces maisons a nécessité la mise d'un capital assez considérable, dont l'intérêt doit être déduit des profits qu'elles donnent.

En dehors de la ville : le petit fief de Sainte-Anne et une terre de 8 arpents, située dans la seigneurie de Lauzon ; la seigneurie de Sainte-Croix ; enfin, un terrain de 40 arpents en superficie, sur lequel est bâti le village de Sainte-Angèle, et donné aux Ursulines par le gouvernement français.

A part cette dotation, elles n'ont jamais rien reçu des institutions civiles de notre pays.

Puisqu'on veut tout connaître aujourd'hui, et que trop de personnes sont sous l'impression que toute la richesse publique est entre les mains de nos communautés religieuses, voyons ce que rapportent ces dernières propriétés qui, du reste, sont en dehors de la ville.

Le fief de Sainte Anne rapporte quatre piastres par année, et la terre, située dans la même seigneurie, ne rapporte rien. Le terrain sur lequel est bâti le village de Sainte-Angèle donne aujourd'hui un revenu de 781 piastres. Jusqu'à ces années dernières, le revenu suffisait à peine pour payer les frais de l'agence. La seigneurie de Sainte-Croix donne 700 piastres.

Le montant annuel des taxes est de 1,220.50 piastres, en comprenant la taxe de l'eau qui est rendue au chiffre de 1,187.50.

Sur 9,962 piastres de revenu que donnent les propriétés de la ville, le montant payé pour taxes est donc de 1,220.50 piastres.

Le personnel des Ursulines est actuellement de 597, savoir : 80 religieuses professes, 11 novices, 171 pensionnaires, 151 demi-pensionnaires, 106 externes, 63 élèves de l'École Normale, 15 domestiques.

Le prix de la pension pour l'année scolaire est de 70 piastres, et de 35 pour les demi-pensionnaires.

Quant à l'instruction, elle est donnée gratuitement, sauf l'enseignement de la musique, du dessin, de la sténographie, de la calligraphie, de la télégraphie etc, et les externes seules paient une légère contribution, depuis trois ans, au Principal de l'École Normale. Les Ursulines ne reçoivent pas un sou.

La recette totale des pensions, si tout était perçu et exigé, s'élèverait à 20,000 piastres environ. Mais un grand nombre d'élèves obtiennent, chaque année, des réductions plus ou moins considérables ; plusieurs ne paient pas un sou, et les arrérages se montent à un chiffre passablement élevé. Il est facile de concevoir qu'il ne peut y avoir bénéfice sur les pensions. On donne en retour tout ce que l'on perçoit, et tout se réduit à un simple contrat d'échange.

Pour faire mieux comprendre ce qui en est, il n'y a qu'à répartir la somme de 30,000 piastres, montant approximatif des pensions et des autres revenus, et plutôt au-dessus qu'au-dessous du chiffre réel, sur un personnel de près de 600 personnes, et on arrive à une dépense de 50 piastres pour chaque personne. Dans ce calcul, il est bon de le remarquer, nous ne faisons pas entrer en ligne de compte, les taxes, les réparations, etc.

Aussi la vérité vraie est celle-ci : lorsque la communauté n'a pas de dépenses extraordinaires, les recettes et les dépenses s'équilibrent à peu près, mais il lui faut prendre sur ses capitaux, s'il survient, comme cela arrive souvent, quelques dépenses considérables.

Le privilège dont jouissent les Ursulines, se réduit donc en définitive, à donner gratuitement l'instruction à 300 jeunes filles, en partie de Québec, et à payer des taxes qui s'élèvent au septième de leur revenu réel. »

### ARGENT A PRÊTER A 5%

Les fabriques et communautés religieuses qui ont besoin d'argent pourront s'adresser à M. Ant. Robert à l'archevêché de Montréal, qui doit recevoir prochainement des capitaux assez considérables à placer.

## CHRONIQUE

\* \* Mgr l'archevêque et les prêtres de sa maison font actuellement leur retraite annuelle. Pour cette raison, il n'y aura pas de réception demain soir, à l'archevêché.

\* \* Lundi dernier Mgr l'archevêque de Montréal s'est rendu à St-Hubert où il a présidé la distribution des récompenses décernées aux exposants agricoles des trois comtés de Laprairie, de Chambly et de Verchères. A cette réunion qui comprenait plus de cinq cents personnes assistaient l'hon. M. Beaubien, commissaire de l'agriculture, l'hon. M. Taillon, ministre, et un certain nombre de membres du clergé. Une adresse a été présentée à Sa Grandeur par M. Pariseau, M. P. P. président de la société d'agriculture du comté de Chambly, pour remercier Monseigneur de son zèle patriotique à propager les connaissances agricoles parmi nos populations rurales, et le féliciter de venir ainsi relever le courage des cultivateurs en bénissant leurs efforts.

Nos lecteurs se rappellent la dernière circulaire publiée par Sa Grandeur au sujet des cercles et des conférences agricoles. Monseigneur a tenu à donner l'exemple en assistant lui-même à ces instructions précieuses pour nos classes rurales. Le clergé, est-il besoin de le dire, ne se désintéresse jamais de tout ce qui touche aux intérêts vitaux et à la prospérité de notre pays.

\* \* Dans le mois de novembre dernier à l'église de Lachine, les quêtes, dont le produit est destiné à faire célébrer des messes pour les âmes du purgatoire, ont donné plus de 262 piastres.

\* \* Paroles remarquables d'un ministre protestant à Winnipeg, dans une assemblée de ministres presbytériens :

« La minorité à Québec est traitée avec justice ; pourquoi userions-nous de notre force, dans cette province, pour commettre un acte d'ingratitude envers les compatriotes de ceux qui pourraient nous faire subir toutes les injustices ? »

\* \* Nous trouvons dans les journaux de Valparaiso la réponse suivante adressée par le ministre des affaires étrangères du Chili, à la demande que le Souverain Pontife avait fait transmettre à ce gouvernement pour obtenir, à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, la mise en liberté des prisonniers détenus dans les géôles chiliennes :

« Le gouvernement chilien, au nom de la nation, remercie l'illustre Pontife qui est la gloire de l'Eglise et l'honneur de ce siècle, de ses sentiments de sympathie pour le peuple chilien, sentiments que Votre Eminence a si éloquemment exprimés.

« Conformément au désir généreux et humanitaire du Saint-Père, le gouvernement a convoqué le conseil d'État, lequel vient de nommer, à l'unanimité, une commission chargée visiter les établissements pénitentiaires, afin de dresser, dans le plus bref délai, la liste des prisonniers dont les peines devront être largement commuées.

« Le gouvernement chilien est heureux d'en informer Votre Eminence en lui exprimant l'assurance qu'il approuvera la liste des commutations qui sera faite par la commission. »

\* \* \* L'Œuvre de la Sainte-Enfance a recueilli pendant l'exercice de 1891-1892, 3,527,116 francs soit 93,000 francs de plus que l'année dernière. C'est le plus gros chiffre qu'elle ait jamais atteint.

\* \* \* Un calculateur patient a découvert que les églises de France spécialement consacrées à la Vierge Marie reçoivent par an *vingt-huit millions* de visiteurs. Ce serait à peu près la population du pays tout entier si l'on ne remarquait pas que certains pèlerins renouvellent leurs dévotions dix ou douze fois par an.

Le nombre exact des pèlerinages de la Vierge s'élève, pour la France entière, au nombre de *douze cent cinquante-trois* sanctuaires.

\* \* \* Le 30 octobre, dix missionnaires de la Société des Missions étrangères sont partis de Paris pour le Tonquin, la Cochinchine et le Japon ; et le 30 novembre, six autres pour la Chine et les Indes.

Avec ces deux départs, le Séminaire des Missions étrangères de Paris a fourni cette année quarante huit nouvelles recrues à ses Missions de l'Extrême-Orient.

Quelle somme de sacrifices représentent ces quarante-huit jeunes prêtres qui, entraînés par leur sublime vocation, abandonnent tout : parents, amis, patrie, pour porter au loin les bienfaits de la Rédemption !

Voici, d'après le compte rendu officiel de 1891, les chiffres que donnent toutes ces Missions réunies :

38,101 baptêmes d'adultes ; — 462 conversions d'hérétiques ; — 182,376 baptêmes d'enfants de païens. — Les 38,101 adultes baptisés en 1891 lui font atteindre le chiffre de 1,009,265 chrétiens. C'est la première fois que la Société des Missions étrangères a le bonheur d'enregistrer un pareil nombre de néophytes.

Gloire à Dieu et bénédiction aux associés de la Propagation de la Foi !

\* \* \* Dans un article que *La Semaine Religieuse d'Autun* consacre à M. Camille Rousset, membre distingué de l'Académie française, dont nous avons rapporté la fin si chrétienne, nous lisons :

« Un jour, Mgr Perraud, revenant de Rome, arrivait à Paris pour prendre part à l'élection d'un membre de l'Académie. Le vénéré prélat se rendait à Saint-Sulpice pour y célébrer la sainte messe. Au moment où sa Grandeur allait revêtir les ornements sacerdotaux, un vieillard vint lui demander l'honneur de servir sa messe. Et aussitôt, comme un simple petit enfant de chœur, il porte le livre, répond aux prières de la messe, offre les burettes et s'acquitte de ses fonctions avec la piété et le recueillement que réclame l'auguste mystère. Après la messe, le vénérable serviteur, qui n'était autre que Camille Rousset, se jette aux pieds de notre évêque vénéré et lui demande sa bénédiction. »



Camille Rousset a été conduit à sa dernière demeure dans le corbillard des pauvres, et l'argent, que les pompes funèbres auraient réclamé pour de riches funérailles, a été employé en bonnes œuvres : telle était la volonté du défunt. »

\* \* Une grande fête religieuse vient d'être célébrée à Hippone à l'occasion du cinquantième anniversaire de la translation des reliques de saint Augustin de Pavie à Bône.

Le corps de saint Augustin ne se trouve pourtant point en Afrique. La cathédrale de Pavie (Italie), qui possède ce trésor depuis de longs siècles, n'a donné à l'ancienne église du grand docteur qu'un ossement de son bras, tout au plus un bras entier.

\* \* Mgr Montéty, archevêque de Béryte, délégué apostolique de Perse, annonce la conversion au catholicisme du patriarche nestorien Mgr Chinnoun. Ce qui rendait cette conversion plus difficile, c'est que le patriarcat se perpétuait dans sa famille depuis plusieurs siècles. L'archevêque d'Ourmiad, du rite chaldéen, Mgr Thomas Andou, a reçu son abjuration au commencement de juin, et, depuis cette époque, l'archevêque et l'abbé mitré des religieux de Saint Hormisdas parcourent les montagnes du Kourdistan, pour absoudre les villages nestoriens de l'hérésie et les confirmer dans la foi. Cet événement a porté un coup fatal au nestorianisme. Mgr Montéty recevait à Ourmiad, à la date du 24 juin, une lettre d'un évêque nestorien de Perse, lui annonçant sa conversion : « Sous peu, » disait cet évêque, « nous serons tous les enfants du même père, » c'est-à-dire du Pape. Voilà donc, après bientôt quinze siècles, une hérésie qui disparaît. Mgr l'archevêque de Béryte a une telle influence en Perse que le shah l'a nommé grand officier de l'ordre du Soleil. Beau spectacle de voir figurer un archevêque catholique parmi les hauts dignitaires d'une cour musulmane ou païenne ! Dieu soit béni de nous susciter de tels hommes !

---

## AUX PRIERES

Antoine Pagé. Montréal.

Henriette Perron, épouse de Honoré Proulx. Montréal.

Dame Joseph Mignault, née Lussier.

---

## VIN DE MESSE

Fabriqué par les RR. PP. Trappistes d'Oka.

Les RR. PP. Trappistes d'Oka ont déposé chez

**M. ALBERT GAUTHIER, 1677 rue Notre-Dame,**

leur vin de messe. M. Gauthier en est le seul dépositaire.